

**sameth**

Handicap & Entreprises  
solutions actives pour le maintien  
dans l'emploi



ARADV– Maintien dans l'emploi  
Présentation du Sameth

16 juin 2015

Géraldine Francois –  
Responsable Sameth 13





## Le dispositif Sameth

- ✓ Financés par l'Agefiph et le Fiphfp, les **Sameth** interviennent pour favoriser le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans les établissements du secteur privé et des 3 fonctions publiques.
- ✓ **Leur mission** : accompagner l'employeur et le salarié ou le travailleur indépendant, confronté à une problématique de maintien dans l'emploi, dans la recherche et la mise en œuvre de solutions permettant à la personne de rester dans l'entreprise ou le groupe.
- ✓ Le Sameth s'appuie sur **un réseau des partenaires** issus du champs médical (médecins du travail, médecins conseils AM, médecins traitants...), social (CARSAT, MSA...) et professionnel (ergonomes, organismes de bilans/de formation, appuis spécifiques liés au handicap).  
Le Sameth collabore aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH et participe au cellule PDP de la sécurité sociale.



## Les principes liés à son intervention

- ✓ **Les situations relevant du Sameth** : Le risque d'inaptitude doit être avéré et constaté par le médecin du travail ou de prévention. Le risque découle d'un problème de santé, d'une aggravation du handicap ou de l'évolution du cadre professionnel créant la situation d'inaptitude. Le Sameth n'intervient que pour des situations individuelles. Il s'assure de l'accord de l'employeur et du salarié avant toute intervention.
- ✓ **Le public bénéficiaires de l'offre de services** : Les employeurs privés et ceux sous accord collectif agréé qui ont rempli leur obligation (OETH), année n-1. Les particuliers employeurs. Les employeurs des 3 fonctions publiques. Les salariés de droit privé en CDI ou CDD > 6mois, les travailleurs indépendants bénéficiaires de la loi ou en voie de le devenir. Les agents et stagiaires des 3 fonctions publiques qui relèvent de l'intervention du FIPHFP.



## L'offre de services Sameth

- ✓ **Il délivre une information** à toute personne ou organisme sur le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
- ✓ **Il contribue à la mise en œuvre d'une solution de maintien en mobilisant les aides et dispositifs nécessaires à sa réalisation.**
- ✓ **Il intervient dans l'entreprise** pour conduire et coordonner les actions nécessaires à la recherche et à la mise en œuvre de la solution de maintien

**Le SAMETH associe le salarié, l'employeur et le médecin du travail ou de prévention à chaque étape du processus de maintien dans l'emploi : une démarche concertée, une solution partagée.**



## Une démarche concertée pour une solution partagée

Événement  
Déclencheur



Détection



Diagnostic  
situation



Recherche de  
solutions

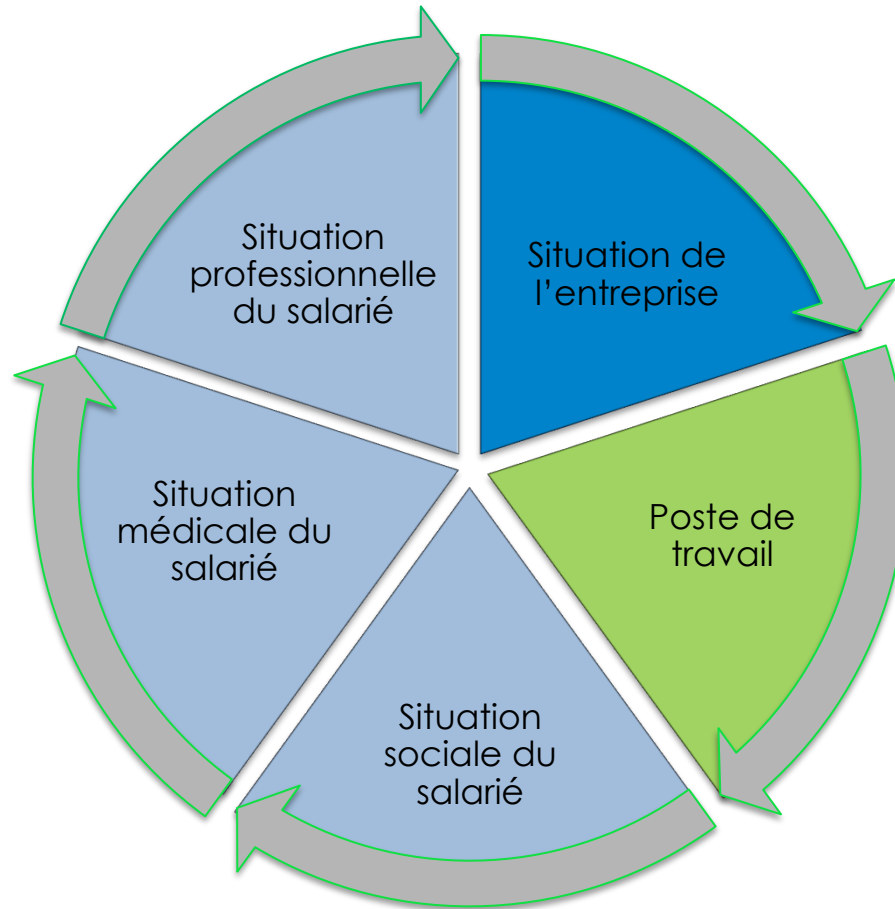


Mise en œuvre  
solution





# Le diagnostic





**Le maintien est-il possible ?**

**Point de départ : volonté partagée des acteurs de rechercher une solution**



**Le SAMETH contribue à**

L'analyse de  
la situation

La mobilisation des  
ressources techniques,  
financières et humaines

La recherche,  
la définition  
et la proposition  
de solutions

La validation  
avec les acteurs  
de la solution retenue

La coordination et  
la mise en œuvre de  
la solution auprès  
des différents acteurs



## Les prestations spécifiques

- de spécialistes des différents handicaps : visuel, auditif, moteur, psychique, mental [PPS]
- d'ergonome [Étude préalable à l'aménagement et à l'adaptation des situations de travail : Epaast]
- de spécialistes de l'orientation : Prestation spécifique d'orientation professionnelle [PSOP]





## Les aides spécifiques au maintien AGEFIPH

- Aide au maintien dans l'emploi
- Aide au maintien dans l'emploi en fin de carrière
- Aide à l'adaptation des situations de travail et à la compensation du handicap [AST]
- Aide ponctuelle : auxiliariat professionnel
- Aide à la formation dans le cadre du maintien dans l'emploi
- Des autres aides financières mobilisables dans le cadre du maintien dans l'emploi
- Aide au tutorat
- Aides techniques
- Aides à la mobilité
- Aide liée à la reconnaissance de la lourdeur du handicap [RLH]